

APPEL A PROPOSITIONS

Assembleur Monteur de Systèmes Mécanisés (AMSM)

POEC 2024

Date de publication : **01/10/2024**

Date limite de dépôt des candidatures : **31/10/2024**

Envoi électronique aux adresses suivantes :

f.vouhe@opco2i.fr ; h.chesneau@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	4
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I	4
Marché à procédure adaptée.....	4
Modalité de dépôt des offres :	4
Date limite de réception des offres :	4
Date d’audition :	Erreur ! Signet non défini.
Référénts pour les renseignements complémentaires :	Erreur ! Signet non défini.
Format de la réponse attendue :	4
2. CONTEXTE	5
2.1. Présentation OPCO 2I	5
2.2. Contexte territorial	5
2.3. La POEC.....	6
3. OBJET DE LA CONSULTATION	7
3.1. L’action de formation	7
3.2. Détails de la formation	8
Les objectifs de la formation :	8
Compétences visées à l’issue de la formation :	8
Modules de formation à aborder :	9
Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique.....	9
Les moyens pédagogiques :	9
Identification et sélection des bénéficiaires :	10
Les évaluations :	10
Période d’immersion :	10



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



3.3. Engagements du prestataire	10
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	12

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et la direction régionale Nouvelle-Aquitaine.

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques – NOR : ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à

f.vouhe@opco2i.fr ; h.chesneau@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

31/10/2024

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre à minima :
- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par heure stagiaire ou par groupe),
- Méthodologie (maximum de 5 pages),
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Présentation générale de la structure,
- Programme de formation,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre de ses projets d'évolution professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - La détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
 - L'appui dans leurs missions de certification.
- L'accompagnement des entreprises à la transition écologique, à travers :
 - L'information sur les enjeux liés au développement durable,
 - L'aide à l'analyse et à la définition de leurs besoins en compétences,
 - L'accompagnement dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 directions régionales.

La direction régionale de l'OPCO 2i Nouvelle-Aquitaine intervient dans la mise en œuvre des POEC sur son territoire en réponse aux attentes des entreprises industrielles relevant de son secteur.

2.2. Contexte territorial

L'usine Alstom située à Aytres (17) fabrique des remorques de TGV, l'AGC et des tramways Citadis. Dans un contexte territorial tendu en termes de recrutements, l'entreprise doit faire face à un ramp-up de grande envergure en début d'année 2025. En effet, l'entreprise Alstom a annoncé en mars 2024 avoir été choisie par Le Mans Métropole pour allonger ses tramways Citadis existants. Les 34 rames de 32 mètres de long acquises les années précédentes devront ainsi être portées à 44 mètres (+40%), ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de voyageurs de 85 passagers par rame. La capacité de transport sera donc portée à 296 personnes. Ce projet permettra également de moderniser certains

systèmes comme la vidéosurveillance ou la centrale tachymétrique et d'en installer de nouveaux. Ces tramways seront donc écoconçus, recyclables à 92% et valorisables à 99%.

Afin d'accompagner Alstom dans ses recrutements, en partenariat avec le 3^{ème} régiment du service militaire volontaire (SMV) pour sourcer et sécuriser les recrutements, une formation visant le CQPM Assembleur Monteur de Systèmes Mécanisés (AMSM) avec une coloration du CQPM Assembleur Monteur pour l'aménagement de véhicules de transport pourra être proposée en partenariat avec l'OPCO 2i et l'UIMM 17.

Cette action spécifique est articulée autour d'objectifs opérationnels :

- Former des futurs salariés au CQPM Assembleur Monteur de Systèmes Mécanisés pour l'entreprise Alstom et branche de la Métallurgie ;
- Accompagner la structure Alstom dans le recrutement et la qualification de ses futurs collaborateurs.

En conséquence, nous souhaitons former un groupe de 10 demandeurs d'emploi sur ce métier pour répondre aux besoins en compétences à court et moyen termes de ce territoire, et en particulier pour l'entreprise Alstom.

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à France Travail, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum
- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

Les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi réalisant un service militaire volontaire (SMV) susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour intégrer cette formation et dans un second temps, une entreprise industrielle.

Dans ce cadre, des partenariats de longue durée sont instaurés entre les branches professionnelles et les services pour l'emploi, notamment France Travail qui propose de mettre en œuvre la MRS (Méthode de Recrutement par Simulation) et de déceler les habiletés des personnes à appréhender les gestes professionnels et à évoluer dans un métier donné. Cette phase est aussi l'occasion d'effectuer une présélection et d'identifier leur potentiel à se former au métier.

Dans un second temps, les entreprises intéressées par le dispositif seront mobilisées pour procéder à la sélection finale des demandeurs d'emploi.

La liste des participants sera communiquée ultérieurement.

Assembleur Monteur de Systèmes Mécanisés (AMSM)	
Public visé	Public SMV
Effectif :	1 groupe de 10 stagiaires
Durée estimée de la POEC (volume horaire par stagiaire)	400h dont 70h en immersion
Lieu de la formation	Secteur La Rochelle et Rochefort
Date de début et fin du parcours	1 groupe à partir de mi-novembre 2024

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Vérifier l'approvisionnement du matériel, outils, composants, nécessaires au montage d'éléments mécaniques ;
- Préparer l'enchaînement des opérations de montage d'éléments mécaniques ;
- Procéder aux opérations d'assemblage du sous-ensemble ;
- Régler et tester la fonctionnalité du sous-ensemble ;
- Réaliser à partir d'un dossier de fabrication des travaux de montage, dans le but de produire par assemblage des sous-ensembles mécanisés conformes à partir d'un processus de montage préalablement défini ;
- Réaliser l'assemblage des mécanismes plus ou moins complexes et procéder aux réglages des pièces afin qu'elles coïncident parfaitement ;
- Réaliser des opérations complémentaires comme de la soudure, du rivetage, du collage, du perçage, du vissage, etc. ;
- Réceptionner l'ensemble des pièces de montage à réaliser (éléments mécaniques, systèmes mécanisés, pièces usinées, vis-écrous, molettes, prismes, goujons, éléments de serrages, pignons, roulements, rivets, etc..) et vérifier la conformité des pièces par rapport au plan d'exécution à l'aide des outils et instruments de contrôle à disposition ;
- Procéder aux tâches de finition : contrôle d'aspect, de jeu ou d'effleurement, de tester, régler et contrôler le montage le montage et les assemblages réalisés ;
- Poser des planchers ou revêtements de sol, des plafonds, seuils, luminaires ou systèmes d'éclairage, des cloisons, sièges, bâtis de siège, éléments de mobilier ou ameublement, bar de maintien, afficheurs ou écrans, voussoirs équipés, boîtes à déchets, cases de bagages, etc.) mais aussi des baies vitrées, portes, éléments de climatisation, de tuyauterie, de lestage, etc. ;
- Adopter un soin particulier à l'esthétique du travail réalisé (alignement, régularité des joints, absence de débordement de colle ou mastic, absence de griffe, etc.).

Compétences visées à l'issue de la formation :

- Lire et interpréter la documentation technique ;
- Vérifier les éléments nécessaires à l'assemblage du véhicule de transport et de l'approvisionnement du matériel, des outils et composants nécessaires aux opérations de montage ;
- Préparer l'enchaînement des opérations de montage d'éléments mécaniques ;
- Organiser une zone d'intervention ;
- Procéder aux opérations d'assemblage du sous-ensemble ;
- Positionner, monter/démonter, régler et fixer un élément ;

- Régler et tester la fonctionnalité du sous-ensemble ;
- Assurer l'auto-contrôle de son assemblage ;
- Contribuer au maintien et l'amélioration du poste.

Modules de formation à aborder :

- Découvrir l'environnement professionnel du métier de l'Assembleur(euse) Monteur(euse) de Système Mécanisés ;
- PRAP - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique ;
- Habilitation électrique ;
- Les fondamentaux techniques du soudage ;
- L'exécution et le contrôle des opérations de soudage et d'assemblage ;
- Stage ;
- Passage du CQPM 82 (Assembleur Monteur de Systèmes Mécanisés) de niveau 3, inscrit au RNCP sous le code 36377.

Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique

Les moyens pédagogiques :

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de la direction régionale.

La direction régionale sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.

Identification et sélection des bénéficiaires :

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux personnes sélectionnées par le 3^{ème} régiment dans le cadre de leur service militaire volontaire au profit du recrutement des entreprises ressortissantes du périmètre de l'OPCO 2i.

Il appartient à l'organisme de formation de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation lors des informations collectives.

Il assure le suivi et transmet à la direction régionale, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par la direction régionale.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à la direction régionale, France Travail, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

Période d'immersion :

Lors de la période d'immersion en entreprise dans la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'organisme de formation s'engage à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

3.3. Engagements du prestataire

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC et de France Travail sur les feuilles de présence par demi-journée.
- Transmettre à la direction régionale les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.
- Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à la direction régionale.
- Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec les directions régionales.
- Garantir :
 - Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipés ;
 - Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
 - Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
 - Un numéro de déclaration d'activité valide ;
 - Un référencement à jour sur Qualiopi.
- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de France Travail ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion

d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à France Travail (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appliquetif KAIROS, interface d'échange dématérialisé entre France Travail et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Interarif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).

- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées sur <https://candidat.pole-emploi.fr/formations/accueil>, sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.

- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi une attestation de formation en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.

- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, l'OPCO 2i via sa direction régionale Nouvelle-Aquitaine devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- s'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;
- s'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec France Travail.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Dossier complet

Compréhension de la demande

Qualité des méthodes pédagogiques

Expertise de l'organisme

Compétences des intervenants

Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)

Proposition tarifaire

Sourcing des stagiaires

Appel à propositions

Suivi des stagiaires durant la POEC

Actions pour prévenir l'absentéisme

Suivi post-POEC

Annexe : Détail de vos charges financières

Liste des postes de charges	Préciser les charges correspondantes	Montant HT
Charges salariales des intervenants / paiement des prestataires externes		
Charges mise à disposition de salles et d'équipements (techniques et pédagogiques)		
Consommables		
Charges administratives		
Autres charges (certification, frais de déplacement formateurs...)		